

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTERET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 28 juillet 1827.

DU JURI ET DES ELECTIONS.

L'institution du jury et le régime actuel des élections réclamaient depuis long-temps parmi nous de nombreuses améliorations; il fallait, d'un côté, donner de nouvelles garanties à la liberté individuelle, en assurant l'indépendance du jury; d'autre part, il était urgent de remédier à des abus qui plus d'une fois avaient vicié notre régime électoral et excité des plaintes amères. Destinée à satisfaire ces deux grandes nécessités sociales, la loi du 2 mai 1827, relative à l'organisation du jury, a pris place dans nos codes et est devenue une des bases de notre gouvernement constitutionnel. Votée par les deux chambres, revêtue de la sanction du pouvoir royal, elle a reçu encore celle de l'opinion publique.

Mais quelque sage, quelque salubre qu'elle soit dans son principe, la loi du 2 mai 1827 pourrait devenir funeste à la liberté, si elle n'était exécutée avec dévouement et avec zèle, et si les électeurs dont la capacité électorale se trouve liée à leurs fonctions de jurés, s'abandonnaient à une coupable apathie, et négligeaient de se faire inscrire sur les listes du jury, qui doivent tenir lieu de celles de électeurs. Les listes, en effet, une fois closes, le 30 septembre, ils seront irrévocablement déçus pendant une année entière; et soit que le Roi, usant de sa haute prérogative, vienne à dissoudre la chambre, soit que des démissions et des décès rendent la députation incomplète et exigent une convocation partielle des collèges électoraux, ils ne seraient plus alors admis à y concourir. Ainsi, par une fatale négligence, ils auraient laissé la victoire au parti qu'il leur eût été facile de renverser.

Cette fois, il faut le dire, si par le résultat des élections l'opposition venait à être vaincue, elle ne pourrait point accuser les vices de la loi. Les dispositions en sont sages et salutaires; la déchéance prononcée n'est que la juste peine d'une coupable négligence.

Il est dans les villes, et surtout dans les campagnes, beaucoup d'électeurs qui, cédant à un égoïsme trop commun, se résolvent avec peine à abandonner leurs affaires pour venir s'acquitter des honorables fonctions de jurés. Par un calcul coupable, ils s'applaudissent d'être omis sur les listes électorales, et s'estiment heureux d'acheter, par le sacrifice de leur droit d'élire, la triste faveur de n'être point appelés à siéger comme jurés.

Une telle conduite est ici une véritable félonie et une sorte de déni de justice envers les accusés. Mais, sans chercher à démontrer à de tels hommes combien ils sont coupables aux yeux de la patrie, il suffit de leur dire qu'ils s'abusent étrangement lorsqu'ils pensent que leurs fonctions de jurés exigeront d'eux des déplacements fréquens et pénibles; qu'ils réfléchissent, en effet, que, portés une fois sur la liste annuelle, extraite des listes générales pour le service du jury, ils seront nécessairement exempts l'année suivante; qu'ils réfléchissent encore que cette liste annuelle du jury ne peut excéder le nombre de trois cents; et qu'ainsi, dans le département du Rhône, où le nombre total des jurés peut sans exagération être porté à trois mille, en supposant que les fonctions de juré fussent également réparties, le tour de chaque citoyen reviendrait à peine tous les neuf ou dix ans. Or, qui pourrait trouver que ce soit là une obligation onéreuse!

Enfin nous adresserons de nouveau à tous les électeurs et à tous les jurés ces belles paroles par lesquelles le vertueux Louis XVI, au moment où l'institution du jury venait d'être rétablie, la recommandait aux français comme une des plus fortes garanties de leur liberté: « Français, leur disait-il, vous plaindriez-vous des dérangemens passagers qu'elles vous coûteront quelquefois? Non, la liberté, vous le savez, n'est pas un bien que l'on puisse acquiescer sans combat ni conserver sans sacrifice, il vous convient de prouver à l'Europe, par un zèle ardent à remplir les devoirs que vous impose l'honorable titre de citoyen, que vous êtes dignes de le porter. Vos ennemis ont trop remarqué votre peu d'empressement à exercer, dans les assemblées primaires et électorales, le plus important des droits politiques du citoyen, dans un gouvernement représentatif.

» Français, bannissez donc cette funeste indifférence, ou avec
» une constitution libre, vous ne serez pas des hommes libres,
» et avec de bonnes lois, vous ne jouirez qu'imparfaitement des
» biens que de bonnes lois assurent. »

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 27 juillet 1827.

Monsieur,

Je vois dans votre feuille de ce jour, que vous continuez d'engager les citoyens à songer à se faire porter sur les listes électorales, et que vous désiriez, ainsi que cela se pratiquait dans d'autres circonstances, qu'il se formât dans tous les arrondissemens des cercles dont les membres se chargeraient de signaler les erreurs et les omissions contenues dans les listes que l'autorité publiera; en attendant que cette sage mesure s'établisse, je viens vous signaler un oubli sans doute de l'autorité supérieure; c'est-à-dire, vous annoncer qu'il est à ma parfaite connaissance que jusqu'à ce jour aucune affiche, aucune invitation, notification, relative aux démarches à faire pour obtenir son inscription sur les listes électorales, n'ont eu lieu à l'Arbresle, chef-lieu de canton. Je pense qu'il suffira de vous signaler cette omission, pour que l'autorité supérieure s'empresse de la réparer.

Agréez, etc.

L'un de vos abonnés,

Electeur du canton de l'Arbresle.

Marseille, le 25 juillet.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Le capitaine Levens commandant le brick de commerce le *Bon Père*, arrivé hier 24 d'Adra, a rapporté que le 4 ou le 5 du courant le capitaine du brick l'*Arlequin* de Bayonne, sorti de cette ville avec un chargement de spiritueux et autres articles, et destiné pour Bayonne, était débarqué à Adra, s'étant sauvé avec son équipage dans son canot, après avoir été poursuivi par deux felouques portant pavillon turc, qui l'ont mis dans la nécessité d'abandonner son navire.

D'après les nouvelles que l'on a du détroit, on y rencontre des bâtimens de guerre français, mais il paraît que le nombre n'en est pas suffisant. Toutes les nouvelles d'Espagne parlent de l'agitation qui existe dans ce pays; les bandes armées ne sont plus seulement dans les montagnes de la Catalogne et de l'Aragon, mais elles sont en communication avec celles qui sont organisées dans la Castille: il deviendra nécessaire que les troupes de l'armée d'observation soient disséminées dans les provinces pour y rétablir l'ordre.

Des lettres de Tunis, reçues par la voie d'Italie, annoncent que le dey met Alger, les forts, la citadelle, etc., etc., en état de défense par mer et par terre; que l'on ne pourrait se rendre maître de la ville à moins d'un débarquement de 15 mille hommes effectifs; quant au bombardement par mer, outre les galiotes à bombes, il faudrait plusieurs vaisseaux et frégates de haut-bord pour éteindre le feu des remparts et autres batteries. Ces lettres ajoutent qu'un bâtiment de l'escadre s'étant trop approché de la ville a été canonné vigoureusement et obligé de prendre le large; ce sera probablement cette canonnade insignifiante qui a donné lieu aux Gazettes Anglaises d'annoncer que les escadres Française et Algérienne avaient eu un engagement. On commence à craindre que nos différends avec le dey ne soient quelque mauvais tour que nous a joué la politique anglaise, pour rendre la présence de nos vaisseaux devant Alger aussi onéreuse que l'occupation de quelques places fortes de l'Espagne par notre armée.

On a dit à la bourse qu'un capitaine français arrivant à l'instant de Naples, avait déclaré avoir rencontré près le cap-Corse, deux bâtimens armés sous pavillon Toscan, qui l'ont averti de se tenir en garde, parce que l'on avait vu, il y a deux jours, un chebec Algérien qui avait capturé un bâtiment Français. Il faut espérer que la nouvelle de la capture de ce bâtiment ne se confirmera pas, mais elle n'en répand pas moins l'inquiétude parmi les négocians et les assureurs.

M. Cavenne, inspecteur-divisionnaire des ponts et chaussées, a dressé le tableau du nivellement du Rhône depuis Lyon

jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée. Il résulte de ce tableau que depuis le confluent du Rhône et de la Saône à Lyon, la pente est de 160 mètr. 43 cent. ; sa longueur de 531,775 mètr. 00 cent. , et sa pente moyenne par mètre de 0 m. 000,4855.

— On nous écrit d'Avignon à la date du 26 juillet : « Nos pompiers sont revenus hier de Roquemaure à neuf heures du soir. Le mal est moins grand que l'on ne l'avait craint. Une grande maison pleine de futailles vides, et contenant quelques pièces d'eau-de-vie, a été entièrement consumée. Les secours sont arrivés assez à temps pour sauver une île entière de maisons. La perte est estimée à 25.000 fr. La maison incendiée était assurée par la compagnie du Phénix. »

— M. de Chauvelin, a passé par Grenoble. Un instant après son arrivée, nombre de citoyens recommandables, parmi lesquels on comptait plusieurs membres du tribunal de commerce, ont été lui présenter leurs hommages. La jeunesse était de la fête ; des amateurs ont improvisé une sérénade, et le public a vu et salué avec joie l'un des plus intrépides défenseurs des libertés nationales.

— Une accusation de faux qui pèse contre le sieur Pérard, de Vienne, doit être jugée aux prochaines assises de Grenoble. Cette affaire excite l'attention, par la circonstance surtout que le prévenu est possesseur d'une grande fortune. Créancier par billet d'une somme de 600 fr., il aurait dit-on, changé le mot *six*, et en aurait fait le mot *seize*.

— Le tribunal civil de première instance de Grenoble a jugé que le privilège mobilier de la régie des contributions indirectes, établi par l'article 47 de la loi du 1^{er} germinal an 13, ne s'étend pas aux objets vendus sans fraude par le redevable, avant aucune poursuite. En voici l'espèce :

Le nommé Oddoz vend un fonds de café à la veuve Buisson, au prix de 120 fr. payés comptant. L'acte passé sous seing-privé à la date du 2 juin, est enregistré le 4 du même mois. La régie fait procéder le 5 à une saisie exécutoire contre le sieur Oddoz débiteur envers elle d'une somme de 94 francs et quelques centimes. Le procès-verbal de l'huissier comprit les mêmes effets mobiliers vendus à la veuve Buisson. Cette femme forma opposition aux exécutions de la régie, et par son assignation réclama son fonds de café, ses dommages et ses dépens.

Le tribunal de première instance de Grenoble, 2^e chambre, devant lequel l'affaire fut portée, a prononcé son jugement le 21 juin 1827. Il porte en substance :

Que la vente du 2 juin enregistrée, le 4, avait une date certaine, antérieure à tout avertissement et à toute poursuite de la régie ;

Que le privilège établi en faveur de la régie par l'article 47 de la loi du 1^{er} germinal an 13, n'a pour objet que de lui assurer la préférence sur les autres créanciers et redevables en retard ; mais ne peut, dans aucun cas, avoir pour effet de frapper d'indisponibilité dans les mains du propriétaire, les choses qui lui appartiennent.

En conséquence, le tribunal accorda la main-levée du fonds de café acheté par la veuve Buisson, et condamna la régie à 40 fr. de dommages et aux dépens.

La régie, contre son habitude, a exécuté ce jugement sans tenter la voie de l'appel. Elle a payé à la veuve Buisson ses dommages et ses frais.

— On écrit de Draguignan, 17 juillet :

Un orage épouvantable vient d'éclater sur notre malheureux arrondissement : en outre des désastres incalculables causés par les inondations, on a encore à déplorer la mort de six personnes ; cinq hommes, et une jeune fille ont péri en tentant de sauver leurs gerbes emportées par les eaux. Le nombre des victimes eût été sans doute plus grand sans la présence d'esprit et le zèle prévoyant d'un habitant de la commune de Trans, qui, dès la première apparition du danger, monta à cheval et parcourut rapidement les lieux menacés, avertissant à grands cris les travailleurs de pourvoir à leur sûreté.

Le territoire de Montferrat est celui de tous qui, dans cette circonstance a souffert les plus vastes et les plus irréparables dégradations.

Les amateurs d'antiquités regretteront le pont de la Grane-goncel... sur la voie aurélienne par les Romains, dont on admirait la hardiesse et la légèreté. Ce monument précieux, qui avait résisté à vingt siècles, a été démoli en un instant par l'inconcevable fureur des eaux.

— On mande de Bordeaux :

Dans notre numéro du 13 de ce mois, nous avons publié les détails officiels transmis par M. le consul de France à Bilbao, sur la capture du brick français le *Casimir* par un corsaire colombien que commande le capitaine Guillaume Nata. Nous savons maintenant que deux bricks de guerre français sont partis, il y a quelques jours, de Rochefort pour donner la chasse à ce corsaire. Plusieurs lettres d'Espagne annoncent également l'existence dans le golfe de Biscaye d'un autre corsaire nommé *l'Alerte*, commandée par le biscayen Cotaro. Ce marin, qui a toujours eu un goût particulier pour la piraterie, a vingt-quatre pièces à bord et un nombreux équipage. On croit généralement qu'il est aussi muni d'une patente algérienne pour courir sur les bâtimens français. C'est lui qui, au commencement de 1824, s'empara du *Télégraphe*, parti de Bordeaux pour Lima, et qui, ne pouvant plus

tard inquiéter le commerce français avec le pavillon espagnol, se rendit à Carthagène-des-Indes où il fit sa soumission au gouvernement colombien. C'est un homme audacieux, montant un des meilleurs bâtimens de course (c'était autrefois le *Romano*), et qui ne succombera jamais que sous des forces supérieures.

PRIX DES GRAINS.

MARCHÉ DU 28 JUILLET.

	Le double-boisseau.		Le double-boisseau.
Froment beau.	5 f. 00 c.	Orge moindre	2 f. 50
Id. moyen.	4 90	Mais	3 25
Id. moindre	4 80	Blé noir	2 25
Seigle beau	5 00	Avoine.	2 10
Id. moindre	2 90	Pommes de terre rouges.	
Orge belle	2 60	Id. blanches	

Paris, 25 juillet 1827.

Le voyage à Saint-Omer est définitivement fixé ; le Roi quittera Saint-Cloud le 5 septembre. En quittant le camp, S. M. ira visiter Dunkerque et arrivera à Lille le 7. L'absence de S. M. sera de vingt jours ; le roi reviendra immédiatement habiter les Tuileries, dont les réparations seront totalement achevées à cette époque ;

On annonce que M. le Dauphin accompagnera le Roi dans son voyage à Saint-Omer, et que S. A. R. viendra également à Lille. (*Journal du département du Nord*)

— Un chef des Indiens Séminoles, dans un discours adressé au congrès des Etats-Unis, s'est exprimé ainsi relativement au projet qu'on avait de leur apprendre à lire et à écrire. « Frères, vous nous dites que notre grand-père (le président) désire établir une école dans notre nation pour apprendre aux enfans à lire et à écrire. Nous n'en désirons pas du tout. Nous ne croyons pas que le grand esprit ait voulu que nous apprissions à lire et à écrire, car s'il l'eût voulu, il nous aurait donné cette connaissance en même temps qu'il l'a donnée aux blancs. »

Maintenant il est trop tard ; il vaut mieux pour nous rester comme nous sommes, des hommes rouges, et vivre à notre manière. »

— La nuit dernière, entre minuit et une heure du matin, un particulier de Clichy, sa femme et ses cinq enfans, revenaient d'une fête de famille sur leur charrette : ils longeaient le canal de Saint-Martin. La femme s'aperçoit que la voiture est suivie ; elle engage son mari à presser son cheval. Les individus que la femme prenait pour des voleurs saisissent le cheval à la bride ; il recule, et la charrette est renversée dans le canal ; trois des cinq enfans ont péri ; les deux plus jeunes, pressés sur le sein de la mère, ont été sauvés.

De promptes recherches ont été faites. La justice instruit. Nous ferons connaître le résultat de ses investigations.

— On lit aujourd'hui ce qui suit dans l'un de nos journaux :

« Sera-t-il nécessaire de dire encore au *Moniteur* qu'il y a, dans cette polémique qu'il renouvelle tous les jours avec un inconcevable acharnement, quelque chose de singulier que les gens sensés ne peuvent comprendre ? Nous concevons sans doute que si le ministère eût maintenu la liberté de la presse périodique, le *Moniteur*, s'entourant alors de lumière et de capacité, eût pu appeler les adversaires de l'administration actuelle sur le terrain d'une discussion libre et sérieuse ; mais n'est-il pas extraordinaire de voir le journal officiel répondre à toutes les feuilles périodiques avec une vigueur inaccoutumée et comme si celles-ci avaient conservé même la licence de la presse ? »

Le *Moniteur* doit savoir qu'en France tout ce qui n'est pas vrai ne peut tromper long-temps le public ; et s'il est bien démontré qu'une seule des deux parties est armée de toutes pièces, tandis qu'on impose à l'autre certaines armes, et jusqu'à la manière de s'en servir, la feuille officielle perdra son tems et sa peine à faire croire que la lice est ouverte, et que les champions peuvent s'y mesurer à armes égales. »

— On écrit de Toulouse, le 21 juillet :

Le général espagnol Morillo, comte de Carthagène, qui habite Paris, est arrivé avec sa famille aux eaux de Bagnères.

EXTERIEUR.

FRONTIERES D'ESPAGNE.

Irun, le 20 juillet

Les lettres de Madrid, que nous recevons par le courrier de ce jour, sont à la date du 16, et continuent d'affirmer que la majorité du conseil des ministres a proposé au roi une amnistie fondée sur d'autres bases que les actes de pardon qui ont déjà eu lieu depuis quatre ans bientôt, mais quoique S. M. parût disposée à cet acte de clémence, les conseils d'état et de Castille intriguaient pour qu'il ne fût pas promulgué ; quant à la reconnaissance des emprunts des cortès et de l'indépendance des Amériques, ces projets devaient être mis en quarantaine.

Le comte Oñalía avait expédié de Londres un courrier au ministre des affaires étrangères, pour le prévenir qu'ayant échoué dans l'objet de sa mission auprès du gouvernement britannique, il allait se mettre en route pour revenir à Madrid.

Plusieurs courriers de Catalogne étaient encore arrivés depuis peu de jours dans la capitale, et toujours porteurs de dépêches d'un contenu sinistre : des proclamations y étaient répandues avec profusion en faveur de Charles V, et contre le roi Ferdinand VII ; une entre autres est odieuse, elle est adressée à tous les offensés, à tous les mécontents, à tous les persécutés, enfin à tous les Espagnols qui ont des griefs contre Ferdinand VII ; c'est un véritable appel à la révolution et à l'anarchie.

La maison Yrionoguerra s'est déclarée en faillite pour environ 5 millions de francs.

Bayonne, le 25 juillet.

Le brick *l'Arlequin*, de Bayonne, capit. Berho, arm. M. Furtado jeune, parti de Cette le 25 juin dernier, est destiné pour le Havre, a été capturé le 5 juillet par deux corsaires algériens. Cette nouvelle est donnée par le capitaine Berho lui-même, qui a écrit à sa femme et à son armateur, en leur annonçant que l'équipage n'a eu que le temps de se jeter dans le canot pour gagner la terre ; ces marins ont abordé presque tout nus sur la côte d'Adra, petit port de mer à douze lieues de Malaga, où le capitaine a fait sa déclaration au gouvernement français, et où lui et son équipage subissent une quarantaine rigoureuse (1).

POLOGNE (2).

Extrait du rapport du comité d'enquête. (Suite.)

Après avoir successivement exposé la nature et l'histoire de trois sociétés secrètes nées en Pologne depuis 1814, savoir : celle des *vrais polonais*, la *franc-maçonnerie nationale* et la *société patriotique*, le comité d'enquête raconte l'origine et les accroissements d'une quatrième association également secrète, celle des *templiers*, qui fut fondée vers 1822.

Son fondateur, s'il faut en croire le rapport du comité, fut le capitaine Majewski, du premier régiment de hulans. Conduit jadis prisonnier en Ecosse, il avait été reçu dans la loge des templiers de ce pays, et il s'occupa à son retour d'établir dans sa patrie une société à l'instar de celle où il avait été admis. Le premier titre qu'il lui donna pour ne pas effaroucher quelques esprits timides, fut celui de *société de bienfaisance* ; mais il lui restitua bientôt son véritable nom. Le but de l'association était la bienfaisance, la morale et la vertu ; chaque récipiendaire jurait d'observer fidèlement les statuts de la société, de garder ses secrets, de se tenir prêt à sacrifier pour la patrie sa fortune, son sang, et de résister aux trois ennemis. La forme des réceptions fut empreinte d'une couleur antique, afin qu'elles s'emparassent plus fortement des imaginations. Bientôt le nombre des affiliés devint considérable, et les assemblées se multiplièrent. Dans une de ces assemblées, un membre, Karwicki, proposa la réunion avec la société patriotique, afin, sans doute, d'imprimer plus d'unité aux démarches de toutes deux ; mais cette proposition rencontra des adversaires ; le prince Jablonowski observa « que le but de la société patriotique était exclusivement le rétablissement de l'indépendance de la Pologne, tandis que les templiers pouvaient, avec le temps, avoir des buts plus généraux. » Majewski, créateur de la société des templiers, ne consentait point à voir son ouvrage se perdre dans une autre association. Il essaya de satisfaire les partisans de la réunion, en créant un grade supplémentaire, dont le but se rapprochât de celui de la société patriotique. « Les recherches les plus exactes, dit le comité d'enquête, ont fait connaître que le but de ce grade, s'écartant de la tendance de la société patriotique, qui était de réunir les différentes parties de la Pologne en un seul tout, ne consistait qu'à aider chaque peuple combattant pour son indépendance, cas dans lequel ne se trouvait pas la Pologne, et que les templiers ne s'engageaient pas à conduire pour une révolution les affaires à ce point. »

Tel était l'état des choses à la fin de 1822 ; des arrestations faites à Varsovie vers cette époque excitèrent parmi les membres des deux sociétés de vives inquiétudes. Ces inquiétudes s'accroirent par l'avertissement que le comte Pierre Moczynski, membre de la société patriotique, reçut du comte Victor Ossolinski de suspendre toute réception, et d'être partout sur ses gardes. Quelque temps après, Lukasinski, Machinski, Dobrogoski, Dobryeck, l'avocat Shreder, Koszucki, et plusieurs autres membres d'une moindre importance furent arrêtés. L'effroi du reste fut à son comble. On se fuyait mutuellement, et la société patriotique du royaume de Pologne touchait à sa fin, lorsque l'enquête traîna en longueur, et chacun croyant du moins sa personne en sûreté, des assemblées se reformèrent dans le jardin de Saxe. Toutefois, la crainte glaçant le zèle, il ne resta plus en activité que le lieutenant général Krzyzanowski, le prince Antoine Jablonowski, le référendaire Grzymala et le secrétaire Philita. Ces quatre importants personnages obtinrent un renfort très-utile par l'adjonction du sénateur et chancelier comte Stanislas Soltyk, Polonais illustre par son nom, sa position sociale, et respectable par son grand âge ; il avait plus de quatre-vingts ans. Ce vénérable citoyen se mit à la tête de la société patriotique, dont il fut considéré comme le chef, et s'attacha à presser le dénouement qu'il le paraît en faveur de son pays.

On remarquait du mécontentement parmi les officiers qui se trouvaient de service en Volhynie et à Kiow. Il se disait entre ces officiers que l'état actuel des choses ne pouvait pas durer ; on parlait d'une association secrète dont le but était d'amener, par une révolution, un changement dans le gouvernement russe. Les cinq Polonais, qui avaient pris le nom de *grand conseil de la société*, résolurent de se procurer des renseignements sur l'association russe, et d'enlever, s'il était possible, en relation avec elle. La négociation fut facile ; Bestoujeff et Mouravieff, émissaires de la société russe, entrèrent en conférence à Kiow avec Krzyzanowski. Mouravieff déclara que la haine nationale qui, depuis les temps de barbarie, existe entre les Polonais et les Russes, devait enfin cesser, la cause de tous les peuples étant la même ; et que ; sous ce rapport, la société russe offrait à l'état polonais son ancienne indépendance, et était prête à employer tous les moyens en son pouvoir pour extirper toutes les racines de cette haine. Krzyzanowski répondit que le succès était difficile, le préjugé à cet égard étant général.

On s'entretint ensuite de la nécessité d'empêcher que le grand duc césarevitch, alors en Pologne, ne mit obstacle à la réussite du mouvement projeté. Mais Krzyzanowski ne voulut prendre, à cet égard, aucun engagement positif.

On dit ensuite quelques mots sur les limites dans lesquelles la Pologne serait circonscrite après que la révolution aurait été accomplie ; cet objet fut ajourné. Une question non moins importante fut soulevée ; celle de la forme de gouvernement que la Pologne se proposait d'adopter. Krzyzanowski ayant répondu que les opinions n'étaient pas arrêtées sur ce point, Bestoujeff déclara « que ce n'était pas une simple curiosité qui portait la société russe à vouloir apprendre quelles étaient les vues des Polonais à cet égard ; qu'ayant pour but l'établissement d'un gouvernement républicain, elle pensait que l'union entre les deux nations ne pouvait trouver une meilleure garantie que dans l'accord des idées sur cet objet, et que l'intérêt bien entendu de la Pologne devrait la porter à adopter, comme la Russie, une organisation approchant de celle des Etats-Unis de l'A-

mérique septentrionale. » Bestoujeff insista beaucoup sur ces idées, et Krzyzanowski, ne sachant que répondre ; lui ayant dit qu'il mettait trop de chaleur dans la discussion, Bestoujeff repliqua que sans enthousiasme on ne fait rien de grand.

De retour à Varsovie, Krzyzanowski rendit compte de cette entrevue à Jablonowski et au comte Soltyk.

Cependant l'instruction dirigée contre les membres des deux sociétés mis en arrestation touchait à sa fin. Les autres membres n'étaient pas sans inquiétude pour eux-mêmes ; ils furent complètement rassurés par la fermeté des accusés, qui se retranchèrent dans un silence absolu. Trois seulement d'entre eux furent condamnés à des peines afflictives ; les autres, renvoyés de l'accusation, à défaut de preuves suffisantes, furent seulement placés sous la surveillance de la police. L'empereur Alexandre accorda la faveur d'une amnistie à tous les individus reçus membres de la société qui étaient demeurés inactifs.

Toutefois cette procédure et son issue ayant affaibli l'ardeur de la plupart des membres de la société, de ceux surtout qui n'avaient point réfléchi à la difficulté immense de la tâche qu'elle s'était imposée, l'association se réduisit à un très-petit nombre de membres : il n'y resta que les hommes déterminés à courir les dangers attachés à l'entreprise d'affranchir la Pologne.

Quant aux conférences entre la société russe et la société polonaise, il paraît qu'elles ne produisirent aucun résultat. Bestoujeff, mécontent de l'inaction des Polonais, s'en plaignit à Grodecki, leur nouvel émissaire ; dans un discours rempli de sentimens républicains, il déclara : « que les Russes dégoûtés du gouvernement despotique, avaient résolu d'introduire dans leur pays une forme constitutionnelle ; que le parti qui travaillait à atteindre ce but, déjà nombreux et puissant, le devenait chaque jour davantage, et que ce n'était que par son assistance que les Polonais pouvaient espérer le rétablissement de leur patrie ; que, dans cette vue, la société patriotique existant en Pologne devait se concerter avec la leur ; que si les Polonais se joignaient aux Russes, ils pouvaient être certains qu'avec leurs secours, ils rentreraient même en possession des provinces appartenant aujourd'hui à d'autres puissances, et formeraient une nation indépendante. Quelques temps après, Bestoujeff déclara encore à Grodecki, que, par l'accession d'un grand nombre de personnages considérables et marquans, la société russe avait fait de tels progrès, qu'il espérait la voir bientôt parvenue au point où elle devait arriver ; qu'en outre, elle avait établi des relations avec la Hongrie, l'Italie et toute l'Allemagne.

TURQUIE.

Constantinople, 26 juin.

Les ministres de la France, de la Russie et de l'Angleterre ont adressé des plaintes à la cour ottomane, sur ce que le rejet des propositions pacifiques relatives à la Grèce n'était pas signé. L'ambassadeur de France déclara que c'était contre toute forme. M. de Ribeaupierre soutenait que les propositions n'étaient pas contraires à ce qu'on était convenu à Alkermann, et il exigea que le reis-effendi cherchât dans les protocoles des conférences. La Porte n'a point donné de réponse sur ces représentations, et les ministres étrangers paraissent attendre des instructions de leurs cours et n'en disent rien ; du reste, il paraît pourtant que le commissaire de la Russie, le comte Woronzow, plénipotentiaire des affaires à Alkermann, a fait à la Porte des promesses qui lui firent croire que la Russie ne se mêlerait pas des affaires de la Grèce après avoir obtenu ce qu'elle demandait, savoir, la possession de la Valachie et de la Moldavie. En attendant, tous les préparatifs faits par la Porte montrent suffisamment qu'elle ne veut entendre aucune autre proposition.

(Gazette d'Augsbourg.)

VARIÉTÉS.

LE MECANICIEN ANGLAIS,

ou description raisonnée de toutes les machines, mécaniques, découvertes nouvelles, inventions, appliquées jusqu'à ce jour aux manufactures et aux arts industriels ; mise en ordre pour servir de manuel-pratique aux mécaniciens, artisans, entrepreneurs, etc. ; traduit de l'anglais de Nicholson, ingénieur civil. 4 volumes in-8°, avec un Atlas de cent planches. A la librairie historique, rue des Célestins. (1^{er} ARTICLE.)

La question des machines est au premier rang de celles dont la solution intéresse l'économie sociale. Elle a été l'objet des méditations des maîtres de la science ; et, quoique résolue par eux avec une force de logique, appuyée par une déduction de faits, qui lui donne tous les caractères de l'évidence, l'avantage ou la convenance de l'adoption des machines a été, récemment encore, contestée par des hommes dont l'opinion ne saurait être dédaignée. Selon M. de Sismondi, les progrès de la mécanique menaçaient les travailleurs ou d'un abrutissement complet, ou de la privation de tout moyen d'existence. Il voit déjà, dans un avenir peu éloigné, le fléau d'une énorme taxe des pauvres imposé aux manufacturiers, en expiation de leur zèle à augmenter la production ; il nous présente la société tout entière éprouvant le supplice de Midas, et ne trouve de remède à l'imminence de tous ces maux que dans des mesures capables d'arrêter le développement de la population. Plus hardi que Malthus qui, en calculant les progrès de la reproduction des hommes, s'est contenté d'appeler l'attention sur le mal qu'il a cru apercevoir, M. de Sismondi prescrit le remède qu'on doit employer : il faut restreindre le nombre des mariages, si mieux nous n'aimons réserver aux bras des hommes, les travaux que nous trouvons plus avantageux d'accomplir au moyen des procédés mécaniques.

La réfutation de ce que M. de Sismondi donne pour un nouveau principe d'économie politique, exigerait des développemens qui ne peuvent entrer dans un journal. Nous chercherons toutefois, dans une discussion rapide, à dissiper les craintes que pourraient avoir conçues quelques esprits susceptibles de se laisser prévenir par l'autorité d'un nom qui a mérité d'être célèbre sous tant d'autres rapports.

(1) Voir plus haut notre article *Marseille*.

(2) Voir notre n° du 21 juillet.

L'expérience a déjà victorieusement répondu à ceux qui présentent l'abrutissement des ouvriers comme le résultat inévitable de l'adoption des machines. Où trouverait-on, une population plus intelligente qu'en Angleterre, où rien de ce qui peut-être fait par la force mécanique n'est abandonné à la main de l'homme? Chez nous-mêmes, et surtout à Lyon, depuis la merveilleuse invention de Jacquard, qui a simplifié les travaux autrefois si compliqués de la fabrication des étoffes de soie, combien ne trouve-t-on pas plus d'ouvriers capables de raisonner avec intelligence sur les procédés de leur état! Leur travail est devenu plus facile, mais les combinaisons qu'il présente ne sont ni moins nombreuses, ni moins propres à exercer leur esprit. En effet, il en doit toujours être ainsi. Quelles que soient les ressources de la mécanique, c'est seulement aux travaux les plus pénibles, à ceux qui, n'exigeant aucune réflexion, rapprochent le plus de la brute l'homme qui les exécute, que l'application en est faite. La division du travail serait plus funeste peut-être, car la monotonie d'une opération simple et uniforme, est moins favorable au développement moral de l'homme; qu'à la direction d'une machine qui offre un exercice continu à ses facultés intellectuelles. La force physique seule exercée doit s'accroître aux dépens du moral; ce serait un ordre de choses vicieux que celui où l'homme, créature intelligente, pourrait faire usage de sa plus belle faculté. La raison et l'humanité veulent donc que les travaux soient combinés de manière que les procédés mécaniques ne laissent à l'ouvrier que ce qui exige du calcul et du raisonnement. Il deviendra ainsi un être moral, et quoi qu'on en dise, l'adoption des machines doit hâter cette heureuse amélioration.

On ne saurait nier que la substitution générale et instantanée des moyens mécaniques au travail manuel, n'amènât les inconvénients qui accompagnent toutes les révolutions brusques et rapides; mais la nature y a mis bon ordre, et ce n'est point par la ligne droite qu'il nous est donné de marcher à la perfection: nous ne pouvons avancer que pas à pas. Si les changements successifs qui s'opèrent ne sont point exempts de quelques inconvénients, nous croyons qu'il est presque toujours facile d'y porter remède, et ces inconvénients d'ailleurs sont de peu de durée. « L'imprimerie, » dit M. Blanqui dans son Précis élémentaire d'économie politique, » a ruiné deux mille copistes; mais elle a fait prospérer deux cent mille personnes, sans compter les services d'une nature supérieure qu'elle a rendus au genre humain. La *Mull Jenny* a frappé de mort les quenouilles du vieil âge; mais elle a centuplé les produits de l'industrie du filateur; elle a mis le linge à la portée des plus malheureuses classes de la société, et donné des chemises aux enfans de ceux dont les seigneurs regardaient ce vêtement comme un luxe. »

Si on examine la question dans ses rapports avec les intérêts de la classe ouvrière, on voit que le manufacturier, fabricant, au moyen des machines, davantage et à moins de frais que par le passé, augmente naturellement ses relations, ses ateliers, et finit bientôt par employer un plus grand nombre de bras qu'auparavant; « on peut dire, ajoute l'auteur déjà cité, que les ouvriers sont peut-être plus intéressés que les autres citoyens au perfectionnement et à la multiplication des machines, parce qu'en faisant baisser le prix des objets de consommation habituelle, elles leur permettent d'en acquiescer un plus grand nombre, c'est-à-dire de se procurer une somme de jouissances plus considérable. »

Ici, se présentent quelques objections spécieuses et souvent répétées: On dit: s'il est vrai que dans l'état actuel de la population, l'emploi des machines ne soit pas à redouter, qu'arriverait-il lorsqu'elle augmentera rapidement en raison des facilités que lui offriront des procédés plus favorables à son développement et une plus grande abondance de produits? Il y aura un terme où vous ne pourrez plus pourvoir à ses besoins, où l'agriculture ne suffira plus à sa consommation. Vous aurez enfin surabondance de population et disette; surabondance de produits manufacturés, et absence de débouchés.

Nous croyons qu'on peut répondre, quant à l'excès de la population, qu'il serait une anomalie dans l'ordre admirable de la nature. On a déjà dit qu'il ne naît un homme que là où il y a un pain pour le nourrir. Il est sans exemple que la subsistance ait jamais manqué aux nations laborieuses, et les arguments qu'on voudrait tirer des disettes, ne prouveraient rien que des inquiétudes exagérées, et surtout l'absence de communications faciles. A voir l'agriculture, dans la plupart des contrées de l'Europe, on ne saurait douter que le sol mieux cultivé ne pût nourrir des populations plus nombreuses que celles qui les habitent. M. Mathieu de Dombasle estime qu'avec un meilleur système d'assolement, et avec l'abolition des jachères, la France pourrait donner la subsistance à cent millions d'habitans. Le préjugé populaire que la terre s'épuise en produisant, exerce encore partout sa funeste influence. Dans quelques provinces les terres restent 5 et 7 ans en friche; dans quelques autres, les bras manquent à l'agriculture. L'arpeut ne seloue que 10 francs dans le Bourbonnais. Qu'on apprécie d'après cela les améliorations qui doivent résulter de l'accroissement de la population dans ces départemens, lorsqu'on y saura que la terre produit en raison des soins qu'on lui

donne, et qu'il suffit de varier les genres de culture pour prévenir ce qu'on appelle à tort épuisement.

De l'augmentation de la population, que nous croyons désirable, au lieu d'être à craindre, résultera infailliblement une augmentation proportionnelle dans la consommation. La civilisation créera de nouveaux besoins, et les progrès des sciences et des arts mettant tous les produits à la portée de tous, la société deviendra meilleure, car le bien-être physique est la cause la plus puissante de l'amélioration morale. La liberté du commerce, étendant incessamment les relations entre les peuples, distribuera mieux les richesses, l'échange des produits de tous les climats, ouvrira des débouchés chaque jour plus vastes; et plus nous serons nombreux, plus il y aura d'activité, plus nous serons riches, heureux et libres.

Indépendamment des raisons économiques qui militent en faveur des machines toutes les fois que leur action peut remplacer avec avantage la force physique de l'homme, il est des considérations d'un ordre plus élevé à faire valoir; car, dans le développement des vrais principes, tout s'enchaîne étroitement. Ainsi, on ne nous accusera pas d'émettre un paradoxe, si nous disons que l'aisance, éloignant toutes les préoccupations fâcheuses qui troublent le repos des ouvriers nécessaires, concourra puissamment à répandre parmi eux l'instruction qui épure les mœurs en éclairant les esprits. Ajoutons enfin que l'abondance des produits obligeant les gouvernemens à ouvrir des débouchés, deviendra pour les peuples l'agent le plus énergique de la civilisation. Si, toute proportion gardée, la France produisait autant que l'Angleterre, il y a longtemps que nous aurions été dans la nécessité de former des traités de commerce avec les républiques de l'Amérique du Sud, et de reconnaître l'indépendance de la Grèce.

Ces considérations préliminaires nous ont entraîné un peu loin; mais il importait de bien établir les principes avant d'examiner en détail l'ouvrage qui devait être l'objet de cet article. Il faut, avant de provoquer l'adoption de quelques-uns des procédés qui s'y trouvent décrits, écarter toute inquiétude des esprits encore incertains des avantages que présente l'usage des machines, toutes les fois qu'elles rendent le travail plus prompt et plus facile. Nous nous livrerons, dans un prochain article, à l'examen de l'ouvrage de Nicholson, en signalant, autant qu'il sera possible, ce qui nous paraîtra intéresser plus particulièrement l'industrie lyonnaise.

AVIS.

Nous rappelons qu'aujourd'hui dimanche, 29 juillet, aura lieu au Jardin des Plantes l'ascension de M. Margat, aéronaute breveté du Roi, dont nous avons parlé dans notre dernier n°.

Prix des entrées: 1 fr., et 2 fr. dans l'enceinte.

A vendre: Une superbe châte d'eau à Nivolas, près Bourgoin (Isère). S'adresser sur les lieux à Mad. Moret, ou à Lyon, à M. Patet aîné, place de la Comédie, n° 18.

Aujourd'hui s'est ouvert le café du Caveau, place des Célestins. Cet établissement sera décoré de tous les accés-soirs qui peuvent ajouter à la bonté et à la célérité du service. Parmi les objets propres à piquer la curiosité, les amateurs remarqueront des tableaux nouveaux, peints sur parchemin, transparents et à jour. Ces tableaux représentant des sujets variés et fréquemment renouvelés, seront exposés tous les soirs de six à dix heures et demie. Une musique harmonieuse se fera entendre aux mêmes heures.

Aujourd'hui dimanche 29 juillet, aura lieu sans remise LA CLOTURE de l'exposition des superbes serpens à sonnettes, aux Biotteaux.

M^{me} Sauzy tient restaurant et pension rue Ste-Catherine, n° 13, à l'entresol, près la place des Terreaux. On est servi à la carte ou autrement. On peut s'abonner au mois, ou donner des cachets.

Pour 1 fr. 50 cent. on a trois plats, du dessert et une demi-bouteille de vin.

VENTE VOLONTAIRE.

Le jeudi, trente août 1827, à 10 heures du matin, aura lieu, au port du Molard, à Genève, la vente publique aux enchères du bateau à vapeur le *Léman remorqueur*; il se vendra en deux lots ainsi qu'il suit, le bloc réservé: 1° la machine de la force de 24 chevaux, à basse pression, confectionnée avec le plus grand soin et la plus grande perfection, dans la manufacture anglaise de Charenton, d'après le système de Watt. Cette machine n'a fonctionné que pendant quelques mois, elle se trouve par là éprouvée, et est dans le meilleur état; 2° le corps du bâtiment et tous les agrès. La première mise à prix a été fixée, pour le premier lot, à fr. 50,000, et pour le second lot, à fr. 15,000, payables comptant. — S'adresser, pour de plus amples informations, par lettres affranchies, à M. JANOT, notaire, chargé de ladite vente, rue de la Cité, n° 25, à Genève (Suisse.)

BOURSE DE PARIS du 26 juillet 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 105 f. 10 c.	Actions de la banque.
Rentes — 3 100. jouiss. du 22 déc. 72 f. 55 c.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent. de Naples, cert. Falc.
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franç.
Caisse hypothécaire	Emp. royal d'Esp. 1826.
	Emprunt d'Haïti.

